



OUVERTURE DE POSTE POUR LE SECONDAIRE

Conseillère /conseiller en information scolaire et professionnelle

Rentrée 2019/2020

50 % de tâche (2 jours et demi par semaine)

Vous avez envie d'un nouveau défi ?

L'ORGANISATION

Le Collège Sainte-Anne est un établissement scolaire privé mixte de niveau primaire, secondaire et collégial, accueillant plus de 2900 élèves et comptant un personnel d'environ 300 personnes. Fondé en 1861, le secteur secondaire comprend quatre pavillons. Des projets majeurs de développement, tant sur le plan pédagogique, informatique que physique ont été réalisés au cours des dernières années. Le Collège offre 10 programmes particuliers. Quelque 1200 élèves s'inscrivent à son Centre d'activités (CACSA).

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel du salarié de cette classe d'emploi comporte plus spécifiquement des fonctions d'information, d'animation et d'assistance à l'élève dans le choix du profil de formation qui convient à celui-ci selon ses goûts et ses possibilités et selon l'orientation choisie pour sa carrière scolaire et sa carrière professionnelle.

FONCTIONS

Le conseiller en ISEP ou en orientation effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques de travail du service d'orientation en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie. Il est chargé de l'application de ces politiques.

À partir d'entrevues de *counselling* (individuel ou de groupe) ainsi qu'à partir du résultat de tests, il conseille les élèves sur leur orientation ; il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire ; il peut voir à l'organisation et à la réalisation de congrès ou colloques, de journées d'études, de soirées-CÉGEP, de visites industrielles, *etc.*

Il doit constamment entretenir des relations avec le marché du travail, les administrateurs, les enseignants, les parents et avec d'autres institutions impliquées dans l'orientation des élèves.

Advenant le cas où les services d'une firme externe ne sont pas disponibles, il peut aussi être responsable de l'administration de tests relevant de ses compétences dans le cadre du dossier de l'admission des élèves au Collège.

Il est responsable de l'élaboration et du suivi du cours Projet personnel d'orientation.

Il prépare et maintient à jour le dossier des élèves sur les questions relevant de sa compétence.

Il travaillera avec l'autre conseillère à 50 % de temps de travail et collaborera avec elle.

Le conseiller en ISEP ou en orientation accomplit, au besoin, toute autre tâche connexe relative à la nature du travail dont il est chargé, et ce, conformément à l'entente établie entre l'Employeur et le Syndicat.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité

Posséder un diplôme universitaire de premier cycle (1er) cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en développement de carrière ou information scolaire et professionnelle. Être membre de la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec est un atout.

Date d'entrée en fonction

Poste à pourvoir le 21 août 2019.

Poste à 260 jours.

2 jours et demi par semaine (à définir ensemble)

Classification pour rémunération

Grille 2114 : de 44 671 \$ à 74 842 \$

Pour postuler :

Si ce défi stimulant vous intéresse, faites parvenir votre candidature au plus tard le 22 mars 2019, par courriel, à l'attention du directeur du secondaire, M. Bernard Héroux, à :

rh@sainteanne.ca

Veillez noter que nous communiquerons exclusivement avec les personnes qui auront été retenues pour une entrevue.

La forme masculine est employée dans le seul but d'alléger le contenu.

À noter que le Collège Sainte-Anne applique un programme d'accès à l'égalité en emploi.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET À L'ÉQUITÉ SALARIALE

Le Collège Sainte-Anne souscrit à une politique d'accès à l'égalité en l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les Autochtones ainsi que les personnes handicapées à présenter leur candidature.

L'équité salariale occupe une place prédominante au sein de l'institution, un salaire égal est octroyé sans conteste pour un travail équivalent.